

Séance du Conseil Municipal du 28 janvier 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit du mois de janvier, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, sur une convocation du vingt et un janvier deux mille quatorze, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur LÉVÊQUE, Maire.

Conseillers en exercice : 11

Présents : 08

Présents : Mmes Sophie Ogier, Céline Paillard,

MM. Pascal Carment, Yannick Dutilloy, Jacky Lévêque, Olivier Malaval, Damien Langlois, Warwick Wilkins

Absent(es) excusé(es) : 03

Absent(es) excusé(es) Sandrine Bove, Daniel Cauchois, Evelyne Domont

Secrétaire de séance : Damien LANGLOIS

Monsieur le Maire rappelle que le procès verbal de la séance précédente a été envoyé à chaque conseiller.

Aucune observation n'étant présentée en séance, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès verbal de la séance du 6 décembre 2013.

DÉLIBÉRATION N°01/2014

COM-COM DE LONDINIÈRES : MODIFICATION DES STATUTS

Afin de permettre à la Communauté de communes de valider la démarche en partenariat avec le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement du Pays de Bray, il est nécessaire dans un premier temps de modifier ses statuts. Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter la modification des statuts en y ajoutant la compétence suivante : « élaboration, animation, suivi et révision du Schéma de Cohérence Territoriale », et « l'aménagement numérique et le déploiement du très haut débit avec principe d'adhésion à un syndicat mixte.

Après en avoir délibéré, à 3 voix « pour », 1 voix « contre » et 4 « abstentions », le Conseil municipal décide d'adopter la modification des statuts en y ajoutant la compétence suivante :

- « l'élaboration, animation, suivi et révision du Schéma de Cohérence Territoriale »

Après en avoir délibéré, à 7 voix « pour », et 1 « abstention », le Conseil municipal décide d'adopter la modification des statuts en y ajoutant les compétences suivantes :

- « l'aménagement numérique et le déploiement du très haut débit avec principe d'adhésion à un syndicat mixte.

DÉLIBÉRATION N°02/2014

SITE NATURA 2000 « Pays de Bray, Cuestas Nord et Sud » Proposition d'extension

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la proposition d'extension du Site Natura 2000 « Pays de Bray, Cuestas Nord et Sud » sur le territoire de la commune.

Monsieur le Maire fait remarquer qu'il est regrettable de ne pas connaître l'avis des propriétaires avant de prendre une décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 2 voix « pour », et 6 « abstentions », d'accepter ce projet.

ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 23 ET 30 MARS 2014 COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE

8 - 12 h	12 - 15 h	15 - 18 h
Yannick DUTILLOY	Warwick WILKINS	Sophie OGIER
Pascal CARMENT	Céline PAILLARD	Sandrine BOVE
Damien LANGLOIS	Jacky LÉVÊQUE	Olivier MALAVAL

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Les divers points suivants sont abordés :

- Diverses demandes de subventions refusées
- Elections municipales

La séance est levée à 22 heures.